INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SHAWINIGAN

Le 11 septembre 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le vendredi 11 septembre 2026, à 9 h, dans la salle des comités, le tout suivant les règles applicables.

Est présent, Jacques St-Louis, formant quorum sous la présidence de Josette Allard-Gignac. Est absent, Yves Lévesque.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale, Kate Primeau, directrice générale adjointe – planification, et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par la vice-présidente.

E 329-11-09-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 330-11-09-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a pris connaissance des modalités d'application du programme d'ententes en patrimoine, sous volet 4.3 Restauration et préservation des biens patrimoniaux protégés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan désire présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour le projet de restauration de la vespasienne située au parc Antoine St-Onge et de la caserne située sur l'avenue Champlain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise Luc Mélançon, technicien chargé de projets - BGPP ou Jessica Vallières, directrice du Bureau de grands projets et planification, à préparer, signer et présenter une demande d'aide financière pour le projet de restauration de la vespasienne située au parc Antoine-St-Onge et de la caserne Numéro-Deux-de-Shawinigan située sur l'avenue Champlain au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'ententes en patrimoine, sous volet 4.3 Restauration et

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

préservation des biens patrimoniaux protégés par le gouvernement du Québec.

Que le comité exécutif autorise Luc Mélançon, technicien chargé de projets - BGPP ou Jessica Vallières, directrice du Bureau de grands projets et planification signer, pour et au nom de la Ville, le document Conditions d'octroi de l'aide financière.

Que le comité exécutif demande au ministère de la Culture et des Communications un montant de 2 250 000 $.

Que le comité exécutif autorise le versement d'un montant de 1 614 585 $, à titre de contribution pour la réalisation du projet.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir, s'il y a lieu, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la vice-présidente déclare la séance levée à 9 h 18.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Josette Allard-Gignac
Vice-présidente

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan